PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

Le conseil de la Municipalité d'East Hereford s'est réuni en assemblée extraordinaire le treizième jour de décembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l'Église East Hereford,

Mmes Marie-Ève Breton, mairesse Sont présents

> Nicole Bouchard, conseillère poste 1 M. Benoit Lavoie, conseiller poste 3 Mmes Anick-Nadia Gauthier Arbour, poste 4

Linda McDuff, conseillère poste 5

Avis de convocation

Tous les membres du conseil municipal ont été convoqués en assemblée extraordinaire par la mairesse Marie-Ève Breton conformément aux dispositions de la loi.

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la mairesse Marie-Ève Breton.

18-12-247 Adoption de l'ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d'ordre du jour;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff, **APPUYÉE** par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Présentation du budget

Le budget pour l'année 2019 est présenté par la secrétaire-trésorière aux conseillers et aux citoyens présents.

Période de questions du public

Certains citoyens se questionnent sur le budget présenté. La secrétairetrésorière répond aux questions posées.

Adoption du budget

Ayant tous pris connaissance des Prévisions budgétaires 2019 de la Municipalité d'East Hereford

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie **APPUYÉE** par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

de les adopter tel que déposées et comme ici au long reproduit :

2019	titre général	2018 réel	2018 budget	
	REVENUS			
482 105.83 \$	taxes et compensation	457 418,12 \$	450 295,00 \$	
70 048,00 \$	·	70 048,00 \$	45 000,00 \$	
23 125,00 \$		24 131,24 \$	22 200,00 \$	
- \$	droits et cession	18 587,96 \$	22 800,00 \$	
	TOTAL REVENUS (A)	570 185,32 \$	540 295,00 \$	
	·			
	CHARGES			
172 017,98 \$	administration générale	148 377,66 \$	159 283,00 \$	
79 385,00 \$		66 339,32 \$	76 060,00 \$	
142 851,85 \$	Transport	123 691,60 \$	137 375,00 \$	
10 500,00 \$	Aqueduc	10 034,30 \$	16 560,00 \$	
64 016,00 \$	matières rsiduelles	35 871,85 \$	38 610,00 \$	
8 477,00 \$	Santé et bien-être contr. Famille	3 717,90 \$	9 420,00 \$	
28 362,00 \$	Aménagement et urbanisme	20 992,30 \$	28 245,00 \$	
3 200,00 \$	Tourisme	2 523,65 \$	3 000,00 \$	
28 499,00 \$	parc et terrain	37 262,47 \$	29 662,00 \$	
2 522,00 \$	bibliothèque	1 690,38 \$	3 400,00 \$ 3 000,00 \$ 3 560,00 \$	
3 000,00 \$	Fouineur	2 300,00 \$		
20 350,00 \$	Frais de financement et autres frais	11 059,50 \$		
563 180,83 \$	TOTAL CHARGE (B)	463 860,93 \$	508 175,00 \$	
	POSTES SANS MONTANT EN 2019	5 099,27 \$	12 725,00 \$	
	PRÉVU EN 2018 - PAS COMPTABILISÉ	14 748,06 \$		
	CONCILIATION			
(8 914,00 \$)	dette aqueduc			
	dette rue de l'église lot 1			
(794,00\$)	transfert vers 23-610-00-000			
(2 390,00 \$)	affectation au fonds de roulement			
	montant en capital reçu pour payer la dette			
(12 098,00 \$)	TOTAL CONCILIATION (C)	(65 954,17 \$)	(19 395,00 \$)	
(0,00\$)	A - (B-C)	20 522,89 \$	- \$	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-249 - Programme de dépenses en immobilisations 2019-2020-2021

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard **APPUYÉE** par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

1) que le conseil de la Municipalité d'East Hereford adopte son programme de dépenses en immobilisations 2018-2019-2020, comme ici au long reproduit.

Programme Triennal des immobilisations 2019-2021			
Activités d'investissement	2019	2020	2021
Ordinateurs	3 000,00 \$	2020	2021
Glissières de sécurité ch. de la Rivière	5 000,00 \$		
Achat salle communautaire et rénovation	37 000,00 \$		
Asphalte - chemin des côtes		75 000,00 \$	
Asphalte St-Henri et Dean-Lefebvre	40 000,00 \$		
Rechargement - asphalte		40 000,00 \$	
Rechargement - asphalte			40 000,00 \$
Total	87 019,00 \$	115 000,00 \$	40 000,00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18-12-250 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé;

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU que la séance ordinaire soit levée à 19h35. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ Marie-Ève Breton, mairesse Janik Branchaud, sec.-trésorière Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.